

## Compte rendu du Conseil municipal du 23 septembre 2008

**Présidence de** M. Gérard HÉRAULT, Maire, Vice Président du Conseil Général de l'Essonne

**Secrétaire :** Monsieur Stéphane MARSALLON

Présents : HÉRAULT, Maire, Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne,  
Mme DUCASSÉ, M. FEYDEL, Mme HERFELD, M. DHOMBRES, Mme BRISTOT, M. TARER, Mme PERNOT-TINEL, M. VEYRAT, Mme RULLO, M. COURTOIS

Adjoints au Maire

Mme BAZIN, M. ARNOL, M. MARSALLON, M. VALAT, Mme ALY, M. MEILLAT, Mme THOMAZIE, M. DOSSO, Mme PROVOST, Mme LHERMENIER, M. LOIZON, Mme LATAPIE, M. POTIER, Mme BIGAND-VIVIANI, Mme PIRES-MARRARO, M. MAKHTAT, M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, Mme GARTENLAUB

Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration :

M. BIZIEUX ayant donné procuration à M. DUROVRAY

### **Ouverture de la séance à 20 H 30**

Désignation de Monsieur Stéphane MARSALLON en qualité de secrétaire de séance.

### **Adoption du compte-rendu du 1<sup>er</sup> juillet 2008**

#### **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2008

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose l'ajout d'une délibération concernant la tarification de nouvelles animations sportives mises en place par le service des Sports à compter du mois d'octobre 2008 et 3 motions :

- « Non à la privatisation de la poste »
- « Non au projet de suppression de la Dotation de Solidarité Urbaine »
- « Non à la fermeture du guichet grandes lignes de la gare de Montgeron »

#### **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

L'ordre du jour ainsi modifié.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame BIGAND-VIVIANI est nommée Conseillère Municipale déléguée aux affaires concernant Paris Métropole et le Pôle Orly-Rungis.

Monsieur le Maire indique que le Tribunal Administratif de Versailles a annulé les élections municipales et cantonales.

#### **02 – Versement de fonds de concours au profit de la ville de Montgeron**

Madame DUCASSÉ précise que c'est le premier fonds de concours accordé à la ville et qu'un rapport d'activités de la CASVS sera présenté à un prochain conseil municipal qui précisera les inscriptions des autres fonds de concours versés aux communes de Draveil et Vigneux.

## **ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Le versement d'un fonds de concours de la CASVS à la commune de Montgeron pour un montant de 200 585 € qui se répartit comme suit :

- 20 903 € pour les travaux d'entretien dans les établissements scolaires
- 87 709 € pour des travaux dans des bâtiments communaux
- 91 973 € pour des travaux de réfection de voirie rue Rosalie

et autorise Monsieur le Maire à signer une convention financière avec la Communauté d'Agglomération Sénart – Val de Seine devant préciser les conditions de versement de fonds.

### **03 – Garantie d'emprunt au profit de Logement Francilien S.A. HLM à Directoire et Conseil de Surveillance pour la requalification des espaces extérieurs et la réhabilitation du bâti dans le quartier de la Forêt – 155 logements (tranche 4)**

Mme DUCASSÉ précise que sur 888 logements, 216 relèvent du contingent mairie.

Monsieur DUROVRAY signale que le Logement Francilien ne remplit pas ses obligations à l'égard des locataires et demande que cette garantie ne soit accordée qu'une fois les travaux effectués dans les logements afin de faire pression sur le Logement Francilien. Monsieur le Maire précise que des réunions ont eu lieu avec les associations de locataires et Logement Francilien. La commune a déjà fait pression sur le bailleur Logement Francilien pour obtenir la réalisation des travaux d'entretien. M. le Maire ajoute qu'en l'absence de garantie d'emprunt et donc de déblocage de fonds, le Logement Francilien ne pourrait effectuer les travaux de réhabilitation des bâtiments et de requalification des espaces extérieurs engagés dans ce quartier.

## **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

D'accorder sa garantie d'emprunt au profit de Logement Francilien SA HLM à Directoire et Conseil de Surveillance pour le remboursement de la somme de 1 816 737,09 €. Cet emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est destiné à financer la 4<sup>ème</sup> tranche des travaux d'une opération de requalification des espaces extérieurs et réhabilitation du bâti (155 logements) située dans le quartier de « La Forêt ».

### **04 – Garantie d'emprunt au profit de Logement Francilien S.A. HLM à Directoire et Conseil de Surveillance pour la requalification des espaces extérieurs et la réhabilitation du bâti dans le quartier de la Forêt – 137 logements (tranche 5)**

## **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

D'accorder sa garantie d'emprunt au profit de Logement Francilien SA HLM à Directoire et Conseil de Surveillance pour le remboursement de la somme de 1 508 046,60 €. Cet emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est destiné à financer la 5<sup>ème</sup> tranche des travaux d'une opération de requalification des espaces extérieurs et réhabilitation du bâti (137 logements) située dans le quartier de « La Forêt ».

### **05 – Demandes d'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre de l'année 2009**

Monsieur DUROVRAY fait remarquer que le nombre d'entreprises demandant l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères va se multiplier en raison de l'évolution de ladite taxe. Monsieur le Maire indique que la CASVS a bloqué le versement des règlements au SIREDOM afin d'avoir des réponses sur la gestion des ordures ménagères par ce syndicat.

Monsieur VALAT précise que, compte tenu de l'augmentation des coûts à supporter par les administrés, un audit financier, juridique et technique du SIREDOM va être organisé. En outre, une sensibilisation des Montgeronnais à la collecte et au traitement des ordures ménagères est prévue par le biais des écoles et de la future maison de l'environnement.

## **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

D'exonérer les entreprises mentionnées ci-dessous de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre de l'exercice 2009 :

- Ets LESCURE – 90 Avenue de la République
- Sci CAROLINE – 174 avenue de la République
- Société VETIR – Magasin GEMO – ZA Maurice Garin
- Ets SEMNE – 110 avenue de la République

Cette exonération est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et la liste de ces établissements sera affichée à la porte de la mairie.

### **06 – Indemnité d'aide technique aux agents des services fiscaux : fixation du montant**

## **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

De fixer à 1525 € l'enveloppe indemnitaire d'aide technique allouée aux agents des services fiscaux.

### **07 – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association E.S.M. Basket-Ball**

## **FIXE À L'UNANIMITÉ**

Le montant de la subvention exceptionnelle accordée à l'association ESM basket-ball à 1 800 € en vue de participer aux frais de transport des sportifs dans le cadre d'une rencontre inter-club en Normandie.

### **08 – Convention apport de matériaux de remblais**

## **AUTORISE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le Maire, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Sénart Val de Seine, à signer avec les entreprises concernées la convention devant intervenir en vue de l'apport de matériaux de remblais concernant le projet de réalisation d'un dispositif anti-bruit (merlon) le long de la RN 6 – Chemin du Dessus du Luet, quartier Luet Garenne.

### **09 – Convention OPAH – bilan de la concertation et signature**

## **PREND ACTE À L'UNANIMITÉ**

Du bilan de la concertation réalisée et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH.

### **10 – Instauration de la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2009**

Monsieur DUROVRAY souhaite la suppression des grands panneaux publicitaires sur la ville. Monsieur le Maire fait un rappel du nombre de panneaux publicitaires déposés depuis 2001 (87 panneaux). De plus, il précise qu'à la demande de l'ensemble des commerçants de la Forêt, un grand panneau vient d'être mis en place avenue Charles de Gaulle afin de signaler le centre commercial de la Forêt, et estime que la suppression demandée par Monsieur DUROVRAY nuirait à l'activité commerciale de ce centre.

## **DÉCIDE À LA MAJORITÉ**

**Contre** : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB

d'instaurer la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année 2009, et d'exonérer les enseignes autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est égale au plus à 12 m<sup>2</sup>.

**11 – SIPPAREC – approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services de communications électroniques**

**APPROUVE À L'UNANIMITÉ**

L'acte constitutif du groupement de commandes pour les services de communications électroniques proposé par le SIPPAREC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet acte et à son exécution.

**12 – Avenants aux marchés de travaux pour la reconstruction du groupe scolaire Hélène Boucher (lots n°1 et n°5)**

Monsieur le Maire précise que la commune a interrogé le bureau d'études pour obtenir des explications sur les différences de résultats entre les deux études réalisées entre novembre 2007 et janvier 2008. Monsieur DUROVRAY estime que le coût de l'opération est trop élevée et que le montant total de l'école Hélène Boucher correspond à la construction de deux écoles. Monsieur le Maire précise que cette école est subventionnée par l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général, dans le cadre de la politique de la ville (ANRU), du fait de la situation géographique de cet établissement et que cette subvention ne pourrait s'appliquer à aucune autre école sur la ville.

**APPROUVE À LA MAJORITÉ**

**Contre :** M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB

Le projet d'avenant n°1 au marché de travaux pour la reconstruction du groupe scolaire Hélène Boucher – lot N°1 avec la société SAS DUBOCQ – CD 8 - 91770 SAINT VRAIN, pour un montant de 619 000,00 € H.T., portant le montant total du marché à 4 689 924,82 € H.T. soit 5 609 150,08 € TTC, et modifiant le délai d'exécution des travaux.

Le projet d'avenant n°1 au marché de travaux pour la reconstruction du groupe scolaire Hélène Boucher – lot N°5 avec la société TPS – 36 rue de la Ferté Allais – 91840 SOISY SUR ECOLE, pour un montant de 64 162,00 € H.T., portant le montant total du marché à 769 094,70 € H.T. soit 919 837,26 € TTC, et modifiant le délai d'exécution des travaux.

Le projet d'avenant n°1 au marché de travaux pour la reconstruction du groupe scolaire Hélène Boucher – lot N°2 avec la société FBI – 34, rue du Bois Galon 94 120 FONTENAY SOUS BOIS, modifiant le délai d'exécution des travaux.

Le projet d'avenant n°1 au marché de travaux pour la reconstruction du groupe scolaire Hélène Boucher – lot N°3 avec la société HERVE THERMIQUE – 14 rue Denis Papin 37301 JOUE LES TOURS, modifiant le délai d'exécution des travaux.

Le projet d'avenant n°1 au marché de travaux pour la reconstruction du groupe scolaire Hélène Boucher – lot N°4 avec la société P.S.R. – 31 rue du Petit Fief 9 1707 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS, modifiant le délai d'exécution des travaux.

Le projet d'avenant n°2 au marché de travaux pour la reconstruction du groupe scolaire Hélène Boucher – lot N°1 avec la société SAS DUBOCQ – CD 8 - 91770 SAINT VRAIN, pour un montant de 22 000,00 € H.T., portant le montant total du marché à 4 711 924,82 € H.T. soit 5 635 462,08 € TTC.

Et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des avenants correspondants

**13 – Surveillance, entretien et équipement des parcs de stationnement municipaux : autorisation donnée au Maire pour lancer un appel d'offres ouvert et signer les marchés**

Madame CARILLON demande si la gratuité du parking sera appliquée aux Montgeronnais et non Montgeronnais. Madame DUCASSÉ confirme que la gratuité s'appliquera à tous.

Monsieur DUROVRAY estime que la surveillance, l'entretien et l'équipement des parcs de stationnements municipaux auraient pu être confiés à la Police Municipale.

Mme DUCASSÉ précise que le coût de cette opération a été étudié finement et permet de réduire les coûts par rapport à une gestion en régie.

**AUTORISE À LA MAJORITÉ**

**Contre** : M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB

Monsieur le Maire à lancer la consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert relative aux prestations de surveillance, entretien et équipement des parcs de stationnement municipaux de la ville de Montgeron, alloti comme figurant ci-dessous :

- **lot n°1** : Surveillance et entretien des parcs de stationnement
- **lot n°2** : installation et remplacement de caméras de surveillance

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à passer et à signer le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres.

**14 – Fournitures pour la régie bâtiment des services techniques : autorisation donnée au Maire pour lancer un appel d'offres ouvert et signer les accords cadres et marchés**

**AUTORISE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le Maire à lancer la consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert relative à la conclusion d'accords-cadres mono-attributaires portant sur l'achat de fournitures pour la régie bâtiment des services techniques municipaux, alloti comme exposé ci-dessous :

<b>Lot</b>	<b>Objet</b>	<b>minimum/an H.T.</b>	<b>maximum/an H.T.</b>
lot n°1	Electricité	10 000 €	40 000 €
lot n°2	Peinture	3 000 €	5 000 €
lot n°3	Plomberie	10 000 €	40 000 €
lot n°4	Serrurerie	5 000 €	15 000 €
lot n°5	Menuiserie	5 000 €	20 000 €
lot n°6	Outillage	4 000 €	16 000 €
lot n°7	Quincaillerie	15 000 €	60 000 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à passer et signer les accords-cadres avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, ainsi que les marchés passés sur leur fondement d'un montant inférieur à 206 000 € H.T.

**15 – Contrat local d'accompagnement à la scolarité 2008-2009 (communal, associatif et communautaire)**

**APPROUVE À L'UNANIMITÉ**

La programmation du Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité présentée par la commune et les associations montgeronnaises pour l'année 2008, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, du Conseil Général de l'Essonne, du Conseil Régional Ile de France et de la Caisse d'Allocations Familiales, pour concourir au financement de ces actions, autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette programmation CLAS et la convention du Conseil Régional Ile de France animation social des quartiers N°CR 71-08/38 du 26 juin 2008.

**16 – Modification du tableau des effectifs**

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

La modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008 afin de prendre en compte le recrutement d'un animateur titulaire, en qualité de « référent familial » au sein du centre social Saint Exupéry.

**17 – Remise gracieuse et de décharge de responsabilité du vol de la régie d'avances du centre Georges Sand intervenu le 30 janvier 2007**

Monsieur le Maire précise que l'auteur des faits, a été arrêté et remis immédiatement en liberté. Le Procureur de la République a fait appel de la décision en raison du caractère multirécidiviste de l'auteur de l'infraction.

**ÉMET À L'UNANIMITÉ**

un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse en faveur du régisseur titulaire de la régie d'avances du centre George Sand, pour la somme de 861,13 euros, suite au vol de cette régie.

**18 – Modification du prix de vente du recueil des actes administratifs de la Commune**

**FIXE À LA MAJORITÉ**

**Contre :** M. DUROVRAY, Mme CARILLON, M. CORBIN, Mme MUCEL, M. LLORENS, Mme MOISSON, M. BIZIEUX, Mme GARTENLAUB

à 10 euros le prix de vente de chaque numéro du recueil des actes administratifs. La périodicité de ce recueil est désormais mensuelle et la vente sera effectuée dans le cadre d'une régie municipale. Il est rappelé qu'il s'agit d'un prix au numéro et non d'un abonnement.

**19 – Modification et validation des règlements intérieurs des structures d'accueil de jeunes enfants (crèches collectives et familiale, haltes garderies et multi-accueil)**

**APPROUVE À L'UNANIMITÉ**

Les modifications des règlements intérieurs des structures d'accueil de jeunes enfants (crèches, haltes garderies et multi accueil) qui prendront effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008.

**20 – Signature des conventions d'objectifs et de financement d'une prestation de service pour l'accueil du jeune enfant dans les structures petite enfance, passée entre la ville de Montgeron et la Caisse d'Allocations Familiales**

**AUTORISE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement d'une prestation de service pour l'accueil du jeune enfant dans les structures petite enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales qui prennent effet en date du 1er janvier 2008 et sont conclues pour une période de 3 ans.

**21 – Accueil en crèche des enfants du personnel de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris**

**AUTORISE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le Maire à signer les marchés de service d'accueil en crèche des enfants du personnel des hôpitaux Saint Antoine et Tenon.

**22 – Fixation des tarifs du repas de la nuit des sports**

**FIXE À L'UNANIMITÉ**

Le tarif du repas de la nuit des sports pour les adultes à 13 € et pour les enfants (jusqu'à 12 ans inclus) à 6 €.

**23 – Fixation des droits d'entrée pour des manifestations organisées en direction d'un public « jeunes »**

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

d'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2008, les tarifs pour l'entrée aux différentes manifestations organisées par les services qui travaillent en direction d'un public « jeunes » comme suit :

<b>Plein tarif (10 ans et +)</b>	<b>3,00 euros</b>
<b>Tarif réduit</b> (enfant 5 à – 10 ans)	<b>1,00 euro</b>
<b>Gratuit</b> (enfant – 5 ans)	/

**24 – Programmation culturelle – « Voyage au Japon » rémunération d'un conférencier et d'un musicien**

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

de fixer les taux d'indemnités (rémunération nette) des intervenants comme suit :

Rémunération nette d'un musicien : 1 000,00 euros/concert

Rémunération nette d'un conférencier : 300,00 euros/conférence

et précise que ladite rémunération se fera au moyen d'un bulletin de salaire.

**25 – Demande de licence d'entrepreneur de spectacles**

**AUTORISE À L'UNANIMITÉ**

Monsieur le Maire à demander une licence d'entrepreneur de spectacles, pour l'exploitation de lieux de spectacles et la diffusion de spectacles, auprès du Ministère de la Culture, de la Préfecture et de la D.R.A.C. et autorise que Monsieur Gérard Feydel, Maire adjoint chargé de la Culture, soit nommé responsable de cette licence.

**26 – Désignation d'un représentant au Conseil Municipal en qualité de correspondant sécurité routière**

**PROCÈDE À L'UNANIMITÉ**

à l'élection de Mme Patricia ALY en qualité de correspondant sécurité routière.

**27 – Désignation d'un représentant au Conseil Municipal en qualité de correspondant défense**

**PROCÈDE À L'UNANIMITÉ**

à l'élection de M. Nestor DOSSO en qualité de correspondant défense.

**28 – Composition de la délégation officielle de Eschborn**

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

de désigner Madame PIRES-MARRARO et Monsieur MARSALLON, pour représenter la ville de Montgeron du vendredi 24 au dimanche 26 octobre 2008 à Eschborn (Allemagne) et de procéder au règlement des frais de mission relatifs au déplacement des élus durant ce séjour.

**29 – Tarification de nouvelles animations sportives mises en place par le service des Sports à compter du mois d'octobre 2008**

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

D'appliquer, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2008, pour les nouvelles animations sportives, les tarifs comme suit :

Activités loisirs Adultes 2 h 00 hebdomadaires	30 €/ trimestre 90 € / an
Eveil sportif « maternel » 3-5 ans, 1 h 00 hebdomadaire	15 € / trimestre 45 € / an

**30 – Motion « Non à la privatisation de la poste »**

**REFUSE À L'UNANIMITÉ**

La privatisation de la Poste sous couvert de changement de statut et demande au gouvernement d'organiser un referendum sur cette question.

**31 – Motion « Non au projet de suppression de la Dotation de Solidarité Urbaine »**

**PREND ACTE À L'UNANIMITÉ**

du texte de motion, s'élève contre le projet de réforme de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et soutient toute initiative et mobilisation permettant d'influer la discussion autour de ce projet de loi de finances 2009.

**32 – Motion « Non à la fermeture du guichet grandes lignes de la gare de Montgeron »**

**DEMANDE À L'UNANIMITÉ**

A M. Guillaume PEPY, Président de la SNCF, à conserver le guichet grandes lignes de la gare de Montgeron-Crosne ainsi que la mise en place d'un réel dialogue entre la SNCF et les élus locaux.

**Questions diverses**

Problème d'ascenseur à la médiathèque :

L'ascenseur de la Médiathèque n'est pas en panne mais dispose d'un fonctionnement particulier à destination des personnes à mobilité réduite ou avec des poussettes. Ce système posant des soucis, des modifications sont prévues. En attendant leur réalisation, les usagers concernés bénéficient d'un accompagnement individuel.

Fermeture du centre social Marcel Pagnol au mois d'août :

Le centre ayant rencontré des problèmes de recrutement, le centre a été obligé de fermer. Les enfants qui le fréquentaient ont été accueillis au centre social Saint Exupéry.

Monsieur le Maire demande une minute de silence à la mémoire de Monsieur Claude LEGENDRE.

**La séance est levée à 23 H 20**

**Gérald HÉRAULT**

**Maire de Montgeron**

**Vice Président du Conseil Général de l'Essonne**